



**Compte-rendu
de la séance du Conseil Municipal
du 29 Juillet 2020**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 20 Juillet 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie salle municipale, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

Etaient présents : 12

Evelyne BOSSU, Maire	Ariane MARTIN, adjointe	Xavier BACHELET, adjoint
Carole BOUILLONNEC, adjointe	Sylviane LEPAPE	Nathalie GROM
Sandrine LHORSET	Philippe CHAUVET	Vincent DELCHOQUE
Pierre-Antoine DHUICQ	Nicolas PRIOUX	Sébastien RAVOISIER

Etaient absents ayant donné procuration : 06

Nicolas BELANGÉ, Adjoint	Pouvoir à	Evelyne BOSSU
AgnèsAGLAVE-LUCAS, adjointe	Pouvoir à	Xavier BACHELET
Gérard GENNISSON	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Sylviane CHAILLOU-LEPAREUR	Pouvoir à	Sylviane LEPAPE
Sheila DEPUILLE	Pouvoir à	Nicolas PRIOUX
Caroline BOURG	Pouvoir à	Nathalie GROM

Absent excusé : 01

Jean-Pierre BAZIN		
-------------------	--	--

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Ariane MARTIN est désignée pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR

1. Dissolution du Budget Assainissement
2. Budget Principal et Budget Assainissement : affectation des résultats
3. Budget Principal : Subventions aux associations exercice 2020
4. Budget Principal : Budget primitif 2020
5. Les Lutins du Vexin : Renouvellement convention périscolaire
6. SIERC - Désignations de délégués supplémentaires.

Questions diverses.

Madame le maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
Le dernier compte rendu du 22 juin 2020 est adopté sans observation.

41-2020

Dissolution du budget annexe Assainissement

Madame le Maire

RAPPELLE les éléments et dernières décisions au titre du Budget Assainissement M49 :

- La décision de la séance du 11 avril 2019 n° 21-2019 ayant pour objet (avec décisions concordantes des communes de la Communauté de Communes Vexin Centre) : transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020.
- Par conséquent la commune n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes depuis le 1^{er} janvier 2020,
- Considérant les votes d'adoption du Compte de Gestion et du compte administratif le 12 mars 2020 pour l'exercice 2019 qui font apparaître, en section de fonctionnement, un déficit de 5 915.03 € et, en section d'investissement, un excédent de 143 281.40 €.

PROPOSE

au conseil municipal de prononcer la dissolution du budget annexe Assainissement,

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles : L.2121-29 et suivants ;
Considérant les délibérations citées ci-dessus,

Après avoir délibéré,

DECIDE de dissoudre le budget annexe Assainissement,

PRECISE que les résultats du compte administratif seront intégrés au budget primitif 2020 de la commune, en section de fonctionnement un déficit de 5 915.03 € euros et, en investissement, un excédent de 143 281.40 €.

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente décision.

Décision : approbation à l'unanimité

42-2020

Affectation du résultat au Budget Primitif principal 2020 : Budget principal et assainissement 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2311-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté interministériel du 4 décembre 1997 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 juillet 2020 ;

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2019 adoptés pour le budget annexe Assainissement en séance du 12 mars 2020,

Vu la délibération précédente de dissolution du budget annexe Assainissement adopté en séance du 29 juillet 2020,

Vu le compte de gestion et le compte administratif 2019 pour le budget principal adoptés en séance de conseil municipal du 12 mars 2020,

Considérant que les résultats constatés s'établissent ainsi qu'il suit :

Commune :

Fonctionnement	Excédent	2 100 280.72
Investissement	Déficit	- 169 121.56

Assainissement :

Fonctionnement	Déficit	- 5 915.03
Investissement	Excédent	143 281.40

Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter au budget primitif 2020 de la Commune l'excédent de clôture comme suit :

Compte 1068	143 281.40
Compte 002	2 094 365.69

Décision : approbation à l'unanimité

43-2020

Budget principal : subvention aux associations – exercice 2020

Considérant l'ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 liée à l'épidémie de COVID-19 et du courrier Préfectoral en date du 7 avril 2020 afin de favoriser la continuité de l'action, les versements ont été autorisés à hauteur de ceux effectués N-1,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 juillet 2020 ;

Madame le Maire

PROPOSE à l'assemblée de valider ce tableau tel que présenté de manière définitive,

Après en avoir délibéré, par **12** voix pour, 6 voix ne participant pas au vote (autre mandat électif) : le/les Président(s) d'association(s) concernée(s) ne participant pas au vote et *si* détenteur lui-même d'un pouvoir, ou tout autre élu titulaire d'un mandat électif qui pourrait générer une situation d'interférence entre intérêt public ou privé au titre de la charte de l'élu local,
Le tableau des subventions aux associations est adopté comme suit :

Associations	2020	Pour un montant total de 20 100 €
AC2V	500	
FNACA	200	
Amis de Chars	500	
Foyer Rural	6200	
secours populaire	1000	
Club de l'Age d'Or	400	
Comité fêtes	6000	
AS Chars	2500	
ASPEC	1000	
ASC USEP	1500	
Fanfare sapeurs pompiers	300	
TOTAL	20 100.00	

Décision : approbation

44-2020

Budget Principal : Budget Primitif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 et suivants ;
Vu le Compte de Gestion 2019 dressé par le Centre des Finances Publiques de Marines adopté à l'unanimité en séance du 12 mars 2020,
En concordance avec les écritures du compte administratif 2019 dressé par Madame le Maire de la commune également adopté à l'unanimité en séance du 12 mars 2020,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date 27 juillet 2020,
Vu l'affectation du résultat adopté précédemment (budget principal et budget assainissement),
Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2020 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement	3 722 756.96
Investissement	2 787 122.46

Décision : approbation à l'unanimité

45-2020

Accueil Périscolaire : Convention avec l'Association « Les Lutins du Vexin » exercice 2020-2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Considérant la prise de compétences « accueil de loisirs » sur la journée complète du mercredi par l'EPCI Vexin Centre au 1^{er} septembre 2019,
Considérant la compétence « accueil périscolaire » de la commune,
Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention correspondant à l'accueil périscolaire sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi tels que définis dans la convention présentée aux élus,

- Participation annuelle de fonctionnement de 30 000 €
- Fractionnement du versement en trois versements dont le premier uniquement sur l'exercice en cours,

Après avoir délibéré,

Autorise le maire à signer la convention avec l'association « les Lutins du Vexin » et tous documents utiles au bon déroulement de cette affaire.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Décision : approbation à l'unanimité

46-2020

Election de deux nouveaux délégués au SIERC (Syndicat d'Electricité)

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1942 autorisant la création du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de câbles du Vexin ;

Vu l'installation du conseil municipal le 26 mai 2020 ;

Rappelle la délibération n°23/2020 du 22 juin 2020 ayant pour objet l'élection de deux délégués, **Demande** de procéder à l'élection de deux nouveaux délégués, en complément de ceux élus le 22 juin 2020, qui représenteront la commune auprès du Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de câbles du Vexin (SIERC),

Le syndicat ayant placé le délégué suppléant élu le 22 juin 2020 en position de titulaire, Compte tenu des candidatures et du résultat du vote, sont désignés :

Délégués titulaires :

- Jean-Pierre BAZIN
- Pierre-Antoine DHUICQ (qui accepte d'être placé délégué titulaire)

Délégués suppléants :

- Monsieur Vincent DELCHOQUE
- Madame Sylviane LEPAPE

Décision : approbation à l'unanimité

Sans autre question de l'assemblée municipale, la séance est levée à 20 heures 30.

Evelyne BOSSU,
Maire